



Royan, le 16 mars 2022

SECRETARIAT GENERAL

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 22 mars 2022

à 18 h 00

(Salle du Conseil Municipal)

Les réunions des conseils municipaux peuvent à nouveau se dérouler dans la salle du conseil en mairie à compter du 01 octobre 2021, en séance publique.

Néanmoins le port du masque est obligatoire pendant toute la réunion.

En outre, il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 février 2022.
 - Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 - Note d'information aux membres du conseil municipal sur l'état annuel des indemnités perçues par les élus en 2021.
1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 - Budget Principal.
 2. Budget Primitif 2022 - Budget Principal et Budget annexe "Production d'énergie".
 3. Vote des taux d'imposition 2022 de la taxe foncière (bâti) et (non bâti).
 4. Attributions de subventions diverses.

5. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé du 1er degré sous contrat d'association, école élémentaire Sainte-Marie / Saint Jean-Baptiste - Année scolaire 2021/2022.
6. Participation aux dépenses de fonctionnement de l'établissement privé du 1er degré, école maternelle Sainte-Marie / Saint Jean-Baptiste - Année scolaire 2021/2022.
7. Avenant n°1 à la convention conclue entre la Ville de Royan et la Préfecture de Charente-Maritime relative à la transmission électronique des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.
8. Désignation des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) en remplacement de la Commission Locale des Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP).
9. Attribution d'une subvention pour l'association "Amicale du personnel communal de la Ville de Royan" pour l'année 2022.
10. Attribution de subventions culturelles.
11. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et commerces environnants (AIMCR+) pour l'année 2022.
12. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la ville de Royan et l'association "Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (GICC) - Royan shopping, pour l'année 2022.
13. Garantie de la Ville de Royan, pour le remboursement d'un prêt réalisé par la SA d'HLM DOMOFRANCE auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Acquisition en VEFA de 78 logements locatifs sociaux "Le Clos Pasteur", rue des Amarelles / 5 rue des Cerisiers à Royan.
14. Attribution d'une subvention à l'association Equilibre pour l'année 2022.
15. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) pour l'année 2022.
16. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la ville de Royan et l'association "Le Rêve d'Icare" pour l'année 2022.
17. Attribution de subventions "animation jeunesse".

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENCO

